

# CONTRAT D'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION E-COMMERCE

**ENTRE:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "le client")

**01**

**ET:** .....  
.....  
.....  
(ci-après appelé(e) "le développeur")  
(le client et le développeur ci-après collectivement appelés "les parties")

---

---

## PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le client désire offrir en vente divers produits et/ou services via le réseau Internet et bénéficier d'une solution e-commerce à être développée par le développeur;

CONSIDÉRANT QUE le développeur accepte de développer et d'implanter une solution e-commerce au bénéfice du client, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

### 1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

### 2.00 OBJET

**02**

#### 2.01 Services

Le développeur s'engage envers le client à concevoir, développer, installer et configurer une solution e-commerce, conformément aux spécifications qui figurent en annexe "...." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications"). Plus particulièrement, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, le développeur s'engage envers le client à lui fournir les services suivants (ci-après appelés "les services"):

a) concevoir, développer, installer et configurer un site Web transactionnel et un magasin virtuel (ci-après collectivement appelés "le magasin virtuel"), conformément aux spécifications, y incluant, mais non limitativement, la conception, le développement,

--	--

client    développeur

l'installation et la configuration, s'il y a lieu:

- des pages Web du magasin virtuel (ci-après collectivement appelées "les pages Web");
  - des éléments graphiques du magasin virtuel, y incluant, s'il y a lieu et non limitativement, les textes, dessins, icônes, images, illustrations, photographies, tableaux et autres éléments indiqués dans les spécifications (ci-après collectivement appelés "les éléments graphiques"),
  - des composants logiciels du magasin virtuel, y incluant, s'il y a lieu et non limitativement, les scripts, applets, applications, programmes, fichiers exécutables, logiciels, moteurs de recherche, composants multimédia et bases de données (ci-après collectivement appelés "les composants logiciels");
- b) concevoir, développer, installer et configurer un module d'administration du magasin virtuel, conformément aux spécifications, afin de permettre au client d'apporter lui-même des modifications à certains paramètres dudit magasin virtuel (ex: prix des produits, taux des taxes, ajout ou suppression de catégories de produits, etc.);
- c) procéder au rodage et aux tests de fonctionnement du magasin virtuel;
- d) fournir au client un nom d'utilisateur et un mot de passe lui permettant d'accéder au module d'administration du magasin virtuel, en mode HTTP ("Hyper Text Transfer Protocol"), FTP ("File Transfer Protocol") ou Telnet;
- e) fournir le service d'hébergement du magasin virtuel pour la durée prévue dans les spécifications, sujet toutefois au respect par le client de toutes ses obligations, dont celle de payer les montants dus au développeur, selon les termes et conditions de paiement prévus dans les spécifications;
- f) fournir au client l'information et la documentation relatives à l'accès et au fonctionnement du magasin virtuel;
- g) rendre tout autre service prévu dans le présent contrat ou dans les spécifications.

### **2.02 Délai de fourniture des services**

À compter du moment où le client a fourni au développeur les éléments d'information et sous réserve de tout service additionnel requis par le client après la signature du présent contrat, le délai de fourniture des services par le développeur est celui indiqué dans les spécifications ou tout autre délai convenu entre les parties ultérieurement à la signature du présent contrat.

## **3.00 CONSIDÉRATION**

**03**

### **3.01 Prix des services**

En considération de la fourniture des services, le client doit payer au développeur le prix indiqué dans les spécifications, ainsi que toutes les taxes applicables.

### **3.02 Boni de performance**

Le développeur a droit au boni de performance indiqué dans les spécifications s'il respecte toutes et chacune des conditions rattachées à l'octroi dudit boni. Dans un tel cas, ledit boni de performance est considéré faire partie intégrante du prix des services.

### **3.03 Dépenses encourues**

En plus du paiement du prix des services, le client doit rembourser au développeur:

- a) toutes les dépenses directes et indirectes encourues en relation avec l'exécution du présent contrat;
- b) des frais de supervision et de gestion équivalents à ..... pour cent (..... %) du total

--	--

client      développeur